

## ViaTrajectoire pour les médecins libéraux

En tant que médecin traitant, ViaTrajectoire® vous permet de **gérer électroniquement les dossiers de demande d'admission ou de prise en charge...** :

**...de vos patients âgés** → à la recherche d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, d'une résidence autonomie ou d'une unité de soins de longue durée,

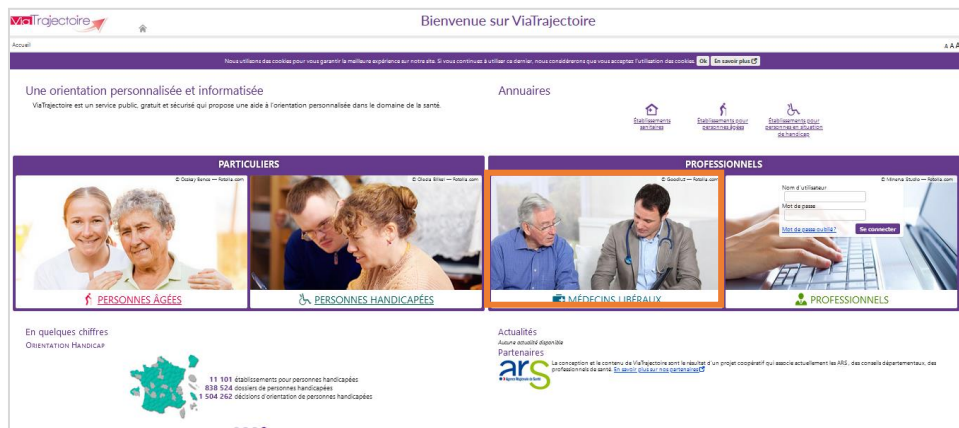
**...de vos patients nécessitant des suites de soins** → en hospitalisation à domicile, service de soins de suite et de réadaptation, unité de soins palliatifs ou vers les solutions du domicile (SSIAD, etc.),

**...de vos jeunes patients (0 à 6 ans inclus)** → dans le cadre d'une suspicion précoce de troubles du neuro-développement (TND) entraînant une orientation vers une Plateforme de Coordination et d'Orientation TND.

Plus globalement, ViaTrajectoire permet à la personne concernée, à ses aidants familiaux, ainsi qu'aux professionnels qui l'accompagnent dans son projet de rééducation, de réinsertion ou d'hébergement, d'identifier la ou les structure(s) capable(s) de la prendre en charge et adaptée(s) à ses besoins.

Accès au site ViaTrajectoire directement sur le web

[www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr)

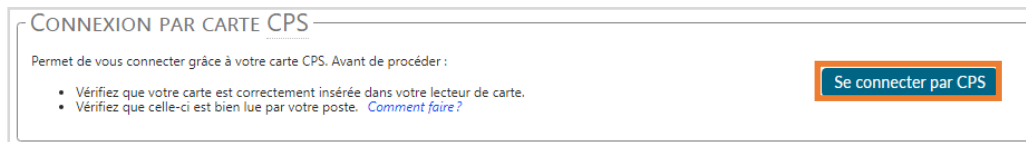


Cliquez sur l'espace « **Médecin libéral** » et laissez-vous guider.

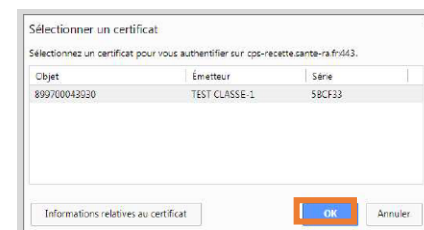
## Procédure de connexion à ViaTrajectoire

### Connexion par carte CPS :

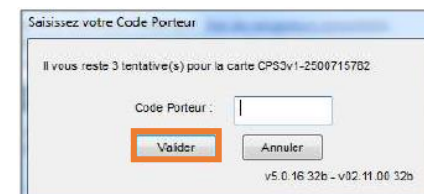
1. Insérez la carte CPS dans le lecteur de carte, puis cliquez sur « **Se connecter par carte CPS** ».



2. Sélectionnez le certificat, puis validez en cliquant sur « **OK** ».



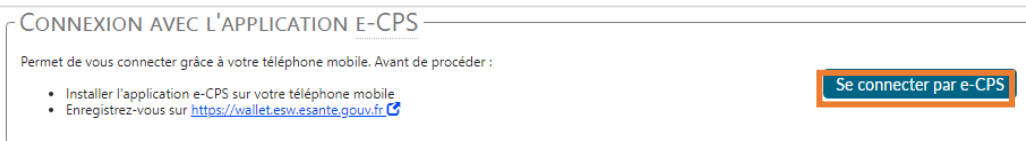
3. Saisissez le code porteur (à 4 chiffres) dans la fenêtre qui s'affiche, puis cliquez sur « **Valider** ».



**La 1<sup>ère</sup> connexion se fait exclusivement par Carte de Professionnel de Santé (CPS).**

### Connexion par E-CPS :

1. Vous pouvez vous enregistrer sur le site <https://wallet-secure.esw.esante.gouv.fr> à l'aide de votre carte CPS.
2. Cliquez sur « **Se connecter par E-CPS** », puis saisissez le mot de passe défini lors de l'enregistrement à l'étape 1.



## Connexion par code OTP (One Time Password) :

1. Saisissez le **nom d'utilisateur** (numéro RPPS) et le **mot de passe** choisi lors de la première connexion (ou modifié lors d'une connexion précédente), puis cliquez sur « **se connecter** ».

**CONNEXION PAR CODE OTP**

Permet de vous connecter grâce à un code reçu par e-mail.

**Ce mode de connexion est uniquement possible si vous vous êtes déjà connecté par CPS ou e-CPS.**

Votre identifiant est le numéro inscrit sur votre CPS, au dessus de votre nom. Il correspond à 8 suivi de votre N°RPPS, ou 0 suivi de votre N°Adeli.

Identifiant

Mot de passe

**Se connecter**

[Mot de passe oublié?](#)

2. Récupérez le code OTP (6 chiffres) **reçu par mail** (adresse email renseignée dans le compte) et saisissez-le dans la fenêtre « **J'ai reçu mon code** ».

no\_reply.trajectoire@sante-ra.fr  
[ViaTrajectoire Formation] Connexion OTP

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de connexion OTP, veuillez trouver ci-dessous le code vous permettant de vous connecter.

Votre code OTP : **653754**

Attention: Ce code n'est valable que pour une durée de 10 minutes.  
[Ce message est généré automatiquement par le logiciel ViaTrajectoire Formation, veuillez ne pas y répondre.]

→

**J'AI REÇU MON CODE**

Code OTP:

**Se connecter**

Un code OTP vous a été envoyé par mail à 10:52

**Important :** Le code OTP transmis par mail n'est valable que 10 minutes.  
Passé ce délai, un nouveau code OTP doit être demandé.

## En cas d'échec de la connexion par carte CPS :

Le message d'erreur ci-dessous se génère en cas de carte CPS non reconnue :

**La lecture de la carte CPS a échoué.**

Je veux me faire aider:    Je veux essayer de m'auto-dépanner:

Contacter l'assistance SISRA    Outil de vérification du ministère de la santé  
Suivez attentivement les instructions

J'ai inséré ma carte CPS, je veux ré-essayer

Carte CPS insérée et reconnue



Carte CPS mal insérée / non reconnue



## Page d'accueil de l'espace Médecin libéral de ViaTrajectoire

The screenshot shows the dashboard with the following callouts:

- 1:** Accès à la liste des dossiers gérés et à celle des dossiers pour lesquels une action est requise.
- 2:** Accès à la création d'un dossier selon l'orientation ou la prise en charge visée.
- 3:** Accès à la recherche d'un dossier spécifique (via le numéro de dossier) selon l'orientation ou la prise en charge visée.
- 4:** Accès à la recherche d'un patient via le nom / prénom.
- 5:** Visibilité sur la liste des dossiers refusés.
- 6:** Accès à une page d'information sur l'utilité de ViaTrajectoire et les principales fonctionnalités disponibles.
- 7:** Gestion de votre compte utilisateur ViaTrajectoire.
- 8:** Foire aux questions.

- 1 Accès à la liste des dossiers gérés et à celle des dossiers pour lesquels une action est requise. En cas d'action demandée sur un dossier, un indicateur apparaît sous le bouton « Accéder à mes dossiers » selon l'orientation ou la prise en charge correspondante :
  - lorsque le médecin est identifié dans le dossier de l'utilisateur et avant qu'il n'ait accepté le dossier (cela vaut pour les demandes d'hébergement pour personnes âgées et les orientations en SSR, HAD, Unités de Soins Palliatifs)
  - lorsqu'une demande de précision est formulée par la Plateforme de Coordination et d'Orientation TND contactée.
- 2 Accès à la création d'un dossier selon l'orientation ou la prise en charge visée.
- 3 Accès à la recherche d'un dossier spécifique (via le numéro de dossier) selon l'orientation ou la prise en charge visée.
- 4 Accès à la recherche d'un patient via le nom / prénom. La recherche s'effectue sur la totalité des dossiers, qu'importe l'orientation concernée.
- 5 Visibilité sur la liste des dossiers refusés : il s'agit de la liste des dossiers ViaTrajectoire pour lesquels vous avez déclaré ne pas être le médecin traitant du patient.
- 6 Accès à une page d'information sur l'utilité de ViaTrajectoire et les principales fonctionnalités disponibles.
- 7 Gestion de votre compte utilisateur ViaTrajectoire : accès à vos informations personnelles, possibilité d'autoriser un confrère à gérer les dossiers de vos patients pendant une période donnée et visibilité sur vos habilitations sur les dossiers de vos confrères.
- 8 Foire aux questions. Possibilité de contacter le support ViaTrajectoire de votre région.